

Commune de La Colle-sur-Loup



FORMULAIRE  
D'INSCRIPTION  
SCOLAIRE 2026-2027

A RETOURNER AVANT  
LE 30 AVRIL 2026  
**TOUT DOSSIER INCOMPLET  
SERA REFUSÉ**

ÉCOLE MATERNELLE

ÉCOLE PRIMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Prénom – Nom : .....  Fille  Garçon

Né(e) le : ..... / ..... / ..... Ville de naissance : .....

Adresse postale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LEGAUX DES ENFANTS

Responsable 1 : Père  Mère  Autre

Responsable 2 : Père  Mère  Autre

Prénom – Nom : .....

Prénom – Nom : .....

Situation familiale : .....

Situation familiale : .....

Adresse postale : .....

Adresse postale : .....

.....

.....

Code postal : .....

Code postal : .....

Mail : .....

Mail : .....

Tél port. : .....

Tél port. : .....

Tél dom. : .....

Tél dom. : .....

Tél trav. : .....

Tél trav. : .....

3. A COMPLETER EN CAS DE SEPERATION DES PARENTS

Je soussigné(e) M. ou Mme....., Mère / Père / Tuteur\*, représentant  
légal de l'enfant..... déclare sur l'honneur avoir informé, M. ou Mme  
..... Mère / Père / Tuteur\*, représentant légal de l'enfant, des démarches  
d'inscription scolaire pour l'année 2026-2027.

**\*Barrer les mentions inutiles**

#### 4. PHOTOCOPIES DES PIÈCES OBLIGATOIRE A JOINDRE POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE

- Pages parents et enfants du livret de famille (avec l'ensemble des enfants du foyer)
  - Pièces d'identités recto / verso des deux parents
  - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone fixe / box internet, quittance de loyer), **hors facture de téléphone mobile**
  - Dernière taxe foncière, bail récent (daté de moins de 1 an), acte notarié d'acquisition (**hors compromis de vente**) ou assurance habitation en cours de validité
  - Le dernier avis d'imposition du foyer (uniquement pour une première inscription scolaire)
  - Pour les parents divorcés ou séparés, la photocopie du jugement de divorce ou son équivalent
  - Certificat de radiation de l'enfant (uniquement pour les nouveaux arrivants dans la commune)
- Si vous êtes hébergés :**
- Joindre une attestation d'hébergement signée et datée et la pièce d'identité recto / verso de l'hébergeant, accompagnée des justificatifs de domicile demandés ci-dessus

**Information importante : vous serez informé de l'école d'affectation de votre enfant après la commission des affaires scolaires qui se déroulera fin mai / début juin.**

#### LE DOSSIER PEUT-ÊTRE RETOURNÉ SOIT :

- ➔ Par mail (**en un seul envoi uniquement**) à l'adresse suivante uniquement :  
[jeunessescolaire@mairie-lacollesurloup.fr](mailto:jeunessescolaire@mairie-lacollesurloup.fr)

**Les dossiers envoyés en plusieurs fois seront automatiquement rejetés**

#### OU

- ➔ Dépôt dossier papier au Service Jeunesse et Vie Scolaire en Mairie principale pendant les horaires d'ouverture du service

*\* En respect du Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), la Commune s'engage à assurer une protection des données à caractère personnel figurant dans le présent dossier.*

*Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service enfance, jeunesse et vie scolaire de la mairie de La Colle sur Loup et permettent la reconnaissance de l'identité d'une personne. La base légale du traitement est contractuelle. Les données collectées sont réservées à la commune de la Colle-sur-Loup. Les données sont conservées pendant 10 ans.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, les effacer ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données en vous adressant au service enfance, jeunesse et vie scolaire de la mairie de La Colle-sur-Loup (chemin du Canadel-06480 La Colle-sur-Loup - 04.93.32.42.04 [jeunessescolaire@mairie-lacollesurloup.fr](mailto:jeunessescolaire@mairie-lacollesurloup.fr)), dans ce cas votre enfant ne pourra pas être inscrit aux différentes activités.*

*Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données SICTIAM : [dpo@sictiam.fr](mailto:dpo@sictiam.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*